

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1^{er} avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	21	Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.
Date de la convocation : 04 mars 2025			
Date d'affichage : 04 mars 2025			Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.
Vote : Pour : 21			
Contre : 0			Absent : Pierre JUILLARD.
Abstention : 0			
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Tarifs eau et assainissement 2025

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour maintenir le même niveau de service public après une augmentation des coûts fixes (électricité, personnel), des frais de mise aux normes (station d'épuration et captage) et des nouvelles taxes de l'Agence de l'eau.

Comme vu lors de la séance du groupe de travail eau et assainissement du 11 février 2025.

La présente décision représente une hausse d'environ 25.00 € TTC/foyer/an pour une consommation d'eau potable et d'assainissement moyenne de 120m³/an.

25% de cette augmentation est uniquement le fait d'une hausse des taxes de l'Agence de l'Eau.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de réception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_018_2025-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025

SERVICE EAU POTABLE

Abonnement eau	40.00 €
Consommation de 1 à 60 m3	0.97 €
Consommation de 61 à 120 m3	0.83 €
Consommation de 121 m3 à 600 m3	0.40 €
Consommation au-delà de 601 m3	0.82 €
Redevance « performance des réseaux d'eau potable » /m3	0.02 €
Redevance « consommation d'eau potable » /m3	0.33 €
Redevance prélèvement ressource en eau	0,054
<i>Soit un prix du m3 pour une consommation de 120m3/an</i>	<i>1.73 €</i>

SERVICE ASSAINISSEMENT

	Murat (Abonnés de la station d'épuration)	La Chevade (abonnés des lagunes de la Chevade)
Abonnement assainissement	40.00 €	40.00 €
Consommation assainissement de 0 à 60 m3	1.04 €	0.70 €
Consommation assainissement de 61 à 120 m3	1.00 €	0.50 €
Consommation assainissement de 121 à 500 m3	0.80 €	0.30 €
Consommation assainissement au-delà de 120 m3	1.00 €	0.30 €
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif/m3	0.08 €	0.08 €
Redevance collecte traitement des boues (reversée à la Com Com)	0,24 €	0.24 €
<i>Soit un prix du m3 pour une consommation de 120m3/an</i>	<i>1.84 €</i>	<i>1.38 €</i>

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art 2-III du décret

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de réception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_018_2025-DE

A G E D I